



## *Commission Environnementale*

Pour une gestion responsable de nos ressources pétrolières

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

JUIN 2018

**A2C** - AUDIT, COMPTA & CONSEIL  
B.P. 2861 Nouakchott  
TEL/FAX: + 222 45 25 41 86  
E-Mail: [a2caudit@yahoo.fr](mailto:a2caudit@yahoo.fr)  
951, rue 26-004 Nouakchott

MEMBER  
**INPACT**  
INTERNATIONAL ALLIANCE OF  
PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

 **Exco**  
GHA - Mauritania  
  
Société d'Expertise Comptable | Audit  
Commissariat aux Comptes | Conseil en Organisation  
  
80 Ilot ZRC | Rue 26-014 KSAR Ouest  
BP 4897 NOUAKCHOTT - Mauritania  
Tél. : + 222 45 25 30 61  
Fax : + 222 45 25 41 33  
E-mail : [contact@ghamauritanie.com](mailto:contact@ghamauritanie.com)

# Sommaire

<b>RAPPORT D'OPINION</b>	<b>2</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>7</b>
<b>PRESENTATION DE LA COMMISSION ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUEES</b>	<b>9</b>
<b>NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS</b>	<b>12</b>

RAPPORT D'OPINION

---

## RAPPORT D'OPINION

Monsieur le Coordinateur,

En exécution de la mission qui nous est confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Commission Environnementale pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

L'arrêté des états financiers relève de la responsabilité de la Coordination du secrétariat permanent de la commission.

Il nous incombe de formuler une opinion sur ces états financiers en nous basant sur notre audit que nous avons mené conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISAS) édictées par l'IFAC. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la vérification par sondages des éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations importantes retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

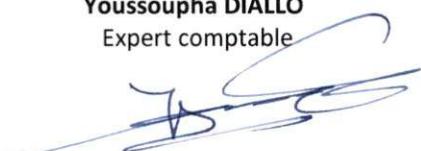
A notre avis, les états financiers tels que présentés du présent rapport sont réguliers et sincères dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle de la situation financière de la Commission Environnementale au 31 décembre 2017, du résultat de ses opérations au cours de l'exercice et de la variation de la situation financière pour la période close à cette date, conformément au référentiel du Plan Comptable Mauritanien.

Nouakchott, le 19 juin 2018

**Pour Les Commissaires aux Comptes**

**Youssoupha DIALLO**

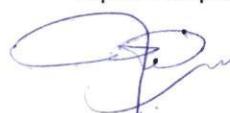
Expert comptable



**EXCO GHA-MAURITANIE**

**Ahmed Chérif Ould CHEIKHNA**

Expert comptable



**A2C, AUDIT COMPTA & CONSEIL**

BILAN AU 31/12/2017

---

## Etats Financiers - ACTIF

ACTIF	BRUT	AMORT & PROVIS	NET 2017	NET 2016
<b>Frais immobilisés</b>	<b>3 215 073 899</b>		<b>3 215 073 899</b>	<b>2 967 379 016</b>
Emplois définitifs des exercices précédents	2 967 379 016		2 967 379 016	2 480 560 055
Emplois définitifs de l'exercice	247 694 883		247 694 883	486 818 961
Amortissement				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>38 912 680</b>	<b>36 324 185</b>	<b>2 588 495</b>	<b>7 126 371</b>
Materiel de transport	33 100 000	33 100 000	0	3 447 916
Materiel informatique	3 391 280	1 777 707	1 613 573	1 826 079
Mobilier de bureau	2 421 400	1 446 478	974 922	1 852 376
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>3 253 986 579</b>	<b>36 324 185</b>	<b>3 217 662 394</b>	<b>2 974 505 387</b>
<b>Valeurs réalisables et disponibles</b>	<b>1 412 008 497</b>		<b>1 412 008 497</b>	<b>1 382 716 153</b>
Personnel et comptes rattachés				
Etat et autres collectivités publiques			0	
Débiteurs divers	520 000		520 000	
valeurs mobilières de placement			0	
Banques, caisses	1 411 488 497		1 411 488 497	1 382 716 153
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>1 412 008 497</b>		<b>1 412 008 497</b>	<b>1 382 716 153</b>
<b>COMPTES REGULARISATION ET ATTENTE</b>				
Charges à payer ou comptabilisées d'avance	200 647 604		200 647 604	338 460
Différence de conversion Actif				
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>200 647 604</b>		<b>200 647 604</b>	<b>338 460</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 866 642 680</b>	<b>36 324 185</b>	<b>4 830 318 495</b>	<b>4 357 560 001</b>

## Etats Financiers - **PASSIF**

PASSIF	NET 2017	NET 2016
Fonds de dotations	3 628 374 000	3 628 374 000 3 199 750 000
<b>Situation nette</b>	<b>3 628 374 000</b>	<b>3 628 374 000 3 199 750 000</b>
<b>Dettes à court terme</b>		
Fourisseurs et comptes rattachés	0	799 089
Clients créditeurs		
Personnel et comptes rattachés		
Etat et autres collectivités publiques	1 201 944 495	1 201 944 495 932 104 758
Sécurité sociale		
Associés, comptes courants		
Créditeurs divers	0	0 224 906 153
Banques créditrices		
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>1 201 944 495</b>	<b>1 201 944 495 1 157 810 001</b>
<b>COMPTES REGULARISATION ET ATTENTE</b>		
Produits encaissés d'avance		
Comptes d'attente à régulariser		
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>0</b>	<b>0 0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 830 318 495</b>	<b>4 830 318 495 4 357 560 001</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2017**

---

## Etats Financiers - COMPTE D'EXPLOITATION

Rubrique	Montant 2017	Montant 2016
----------	--------------	--------------

<b>Charges</b>		
Achats et variations de stocks	3 371 500	4 527 000
Charges externes liées à l'investissement	111 674 389	112 150 919
Charges externes liées à l'activité	110 716 836	144 338 705
	2	
Charges et pertes diverses	3 472 087	246 580 879
Charges financières	14 721 284	
Dotations aux amortissements	4 537 876	9 108 940
<b>Total Charges</b>	<b>248 493 973</b>	<b>543 690 485</b>

<b>Produits</b>		
Emplois définitifs nets de l'exercice	247 694 883	486 818 961
Produits financiers	0	54 741 412
Produits hors exploitations	799 089	2 130 113
<b>Total Produits</b>	<b>248 493 973</b>	<b>543 690 485</b>

PRESENTATION DE LA COMMISSION  
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

## PRÉSENTATION DE LA COMMISSION, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES

### I- PRÉSENTATION DE LA COMMISSION

La Commission Environnementale (CE) est une structure interministérielle mise en place par le décret n° 2012-127, du 22 mai 2012, conformément à l'article 6.4.2 du contrat de partage de production(CPP) des zones du bassin côtier anciennement appelées zones B, A, C2 et C6, approuvé par l'ordonnance n° 2006-011 du 16 juin 2006.

La Commission Environnementale est chargée du suivi environnemental ainsi que de la prise en charge, selon le principe de précaution, des risques environnementaux liés aux activités pétrolières dans ces zones.

Elle définit les stratégies programmes et plans d'action permettant de garantir une amélioration continue de la gestion environnementale des activités pétrolières dans les zones citées ci-dessus.

Elle porte conseil au Ministre chargé du pétrole à la demande de celui-ci.

La commission environnementale est composée des représentants du : Ministère chargé du pétrole, Ministère chargé de l'environnement, Ministère chargé de la pêche et des représentants des opérateurs des zones concernées.

La commission est dotée d'un secrétariat permanent dont la coordination est assurée par le Directeur Général de la SMH assisté d'un comité technique et d'un comptable.

### II- PRINCIPES COMPTABLES

L'établissement et la présentation des états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Mauritanien et se réfèrent aux principes comptables généralement admis afin de traduire fidèlement les activités et la situation financière de la commission.

Les comptes de la Commission sont tenus par le Comptable qui établit ses états financiers.

Les principales méthodes comptables de base retenues pour la présentation des états financiers sont les suivants :

- Unité monétaire :

Les états financiers sont exprimés en ouguiya (MRO).

Les transactions en monnaies étrangères constatées selon le cours d'utilisation.

- Conversion des Créances et Dettes en monnaies étrangères

Les dettes et créances intitulées en monnaies étrangères sont converties au cours de change de fin d'année. Le résultat de conversion relatif aux disponibilités est constaté en produits (gain) ou charges (perte).

Toutefois les écarts sur les valeurs réalisables sont constatés en Écart de conversion Actif ou Passif.

- Dotation de financement au Bilan :

✓ Le total des charges engagées depuis le démarrage de l'activité de la commission est inscrit à l'actif du bilan en frais immobilisés. Cette option a été choisie dans le but d'obtenir à la fin de chaque exercice le montant total des fonds engagés.

✓ Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base de la durée de vie estimée de ces immobilisations qui prend effet à partir de la date de mise en service du bien concerné. Les taux annuels appliqués sont les suivants:

Matériel de transport	25%
Matériel informatique	25%
Mobilier et Matériel de bureau	10%
Autres immobilisations Corporelles	10%

o Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement ne fait apparaître aucun résultat (bénéfice ou perte) eu égard à la nature de l'activité de la commission qui est à but non lucratif.

En fin d'exercice, les charges de fonctionnement (diminuées des produits) sont transférées à l'actifs du bilan sous la rubrique emplois définitifs.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS

---

**NOTE 1 - FRAIS IMMOBILISÉS ET VALEURS INCORPORELLES****3 215 073 899 MRO**

Le tableau récapitulatif des frais et valeurs incorporelles immobilisés se présente comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Frais immobilisés</b>	<b>2 967 379 016</b>	<b>3 215 073 899</b>
Emplois définitifs des exercices précédents	2 480 560 055	2 967 379 016
Emplois définitifs de l'exercice	486 818 961	247 694 883

Les emplois définitifs de l'exercice correspondent aux charges de 2017 qui sont immobilisées. Ils sont analysés dans le compte de fonctionnement.

**NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES****2 588 495 MRO**

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 2 588 495 MRO.

Le tableau d'évolution des immobilisations corporelles et des amortissements au 31 décembre 2017 est donné est ci-dessous :

Libellés	Brut au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Sorties 2017	Cumul au 31/12/2017	Amortiss. 31/12/2017	Dotation 2017	Reprise 2017	Net au 31/12/2017
Matériel de transport	33 100 000			33 100 000	29 652 084	3 447 916		0
Mat. bureau & informatique	3 391 280			3 391 280	1 565 201	847 820		978 259
Mobilier de bureau	2 421 400			2 421 400	569 024	242 140		1 610 236
				<b>38 912 680</b>	<b>31 786 309</b>	<b>4 537 876</b>		<b>2 588 495</b>

**NOTE 3 - VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES****1 412 008 497 MRO**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 1 412 008 497 MRO respectivement et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Valeurs réalisables et disponibles</b>	<b>1 647 324 517</b>	<b>1 412 008 497</b>
Débiteurs divers		520 000
Banques, caisses	1 447 324 517	1 411 488 497

**3.1. Valeurs disponibles :****1 411 488 497 MRO**

Le solde des valeurs disponibles s'élève au 31 décembre 2017 à 1 411 488 497 MRO et s'analyse comme suit :

Banque	31/12/2016	31/12/2017
BCM \$	1 045 912 133.10	1 333 603 100
BCM MRO	385 020 468.76	51 987 835
SGM MRO	15 897 405.15	24 453 952
	1 446 830 007	1 410 044 887
Caisse	494 510	1 443 610
	<b>1 447 324 517</b>	<b>1 411 488 497</b>

**NOTE 4 - FONDS DE DOTATION**

**3 628 374 000 MRO**

Le solde de fonds de financement qui s'élève au 31 décembre 2017 à 3 628 374 000 MRO correspond aux contributions des opérateurs.

**NOTE 5 - DETTES À COURT TERME**

**1 201 944 495 MRO**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 1 201 944 495 MRO et se détaille comme suit :

Dettes à court terme	31/12/2016	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	799 089	
Etat et autres collectivités publiques	932 104 758	1 201 944 495
Créditeurs divers	224 906 153	
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>890 879 392</b>	<b>1 201 944 495</b>

**5.2. État et Collectivités Publiques**

**1 201 944 495 MRO**

Ce compte se décompose comme suit :

Solde mis à la disposition du MPEMi non utilisé au 31/12/2017	921 978 874
Montant à réallouer au MPEMi au titre de l'exercice 2017 (1)	209 544 002
IMF	354 677
RSI	- 653 058
FIE	70 720 000
	<b>1 201 944 495</b>

- (1) En vertu de l'article 13 nouveau du décret 2014/018/PM modifiant certaines dispositions du décret n° 2012-127 en date du 22 mai 2012 fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Commission Environnementale prévue par les contrats de partage de production des zones B, A et C2 et C6 du bassin côtier, le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines peut réallouer la moitié de l'excédent budgétaire à des projets en conformité avec le mandat de la Commission Environnementale tel qu'il est indiqué dans les contrats de partage de production.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, l'excédent de 2017 est de 419 088 004 MRO dont 209 544 002 MRO sont à mettre à la disposition du MPEMi

Trésorerie au 31/12/2017	1 411 488 497
Engagement de 2017	992 400 493
Excédent à reporter en 2017	419 088 004
Montant à réallouer par le MPEMi (50%)	209 544 002